

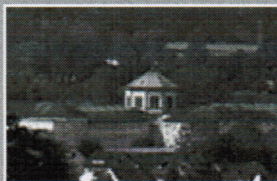
## Les établissements pénitentiaires fermés prenant en charge des détenus au sens de l'art. 59, al. 3, CP

Le bulletin info a interrogé les six institutions concernées sur leurs expériences et leurs besoins (état: juillet 2010).

Hindelbank (BE)






JVA Lenzburg (AG)



La Stampa (TI)



Combien de détenus au sens de l'art. 59, al. 3, CP votre établissement pénitentiaire prend-il en charge?	8 condamnées et 2 en exécution anticipée de mesure.	7	0
Selon les enquêtes menées par les concordats, il n'y a pas assez de place pour accueillir ces détenus. Votre établissement a-t-il une liste d'attente, et si oui, quelle est la situation actuelle?	3 personnes sur liste d'attente (toutes soumises au régime de sécurité).	30 personnes (condamnées ou en exécution anticipée de peine) sur liste d'attente. 8 détenus en attente d'un transfert dans un établissement d'exécution de mesures ou une maison de thérapie.	En principe, pas de gestion de liste d'attente.
Comment le traitement thérapeutique de ces détenus s'effectue-t-il au sein de votre établissement?	Thérapie individuelle et en groupe proposée par le service de psychiatrie médico-légale de l'Université de Berne; travail adapté à la mesure et aux capacités de la détenue, basé sur l'accompagnement socio-professionnel et associant tous les acteurs.	Psychothérapie individuelle spécifique aux troubles et centrée sur l'infraction commise et thérapie de groupe centrée sur l'infraction commise pour les auteurs d'actes de violence; traitement médicamenteux; programme d'apprentissage pour les délinquants sociaux et enclins à la violence pour leur apprendre à se comporter correctement en société.	Visites et contacts réguliers avec le service psychiatrique; psychothérapie et psychopharmacologie correspondant à une prise en charge ambulatoire ou semi-stationnaire dans un espace contrôlé; autres mesures le cas échéant selon le plan d'exécution.
Ces détenus sont-ils pris en charge dans une unité particulière ou sont-ils répartis sur l'ensemble de l'établissement?	Détenues réparties sur plusieurs groupes de vie; la répartition se fait en fonction de leur dangerosité.	Détenus répartis sur l'ensemble de l'établissement.	Détenus répartis sur l'ensemble de l'établissement.
Existe-t-il des mesures de sécurité particulières pour la prise en charge de ces détenus?	Voir ci-dessus.	Dans certains cas: contrôle régulier du taux sanguin, surveillance des visites, limitation des contacts avec les codétenus durant le temps libre, encadrement par 2 personnes lors des sorties pour raisons thérapeutiques ou humanitaires.	Non.
Combien de collaborateurs qualifiés s'occupent de la prise en charge/du traitement de ces détenus dans votre établissement? Quelle est leur fonction exacte?	Prise en charge médicale 24h/24 (670% postes, infirmières diplômées ayant suivi une formation de base en psychiatrie ou des formations complémentaires telles que le cours de 7 semaines au CSFPP); service de psychiatrie (225%); médecins pénitentiaires (40%) et autres médecins spécialisés – tous au sein de l'établissement. Rapport personnel/détenus (sans service de psychiatrie et autres médecins): 0,75/1.	Dès le 1.1.2011: 1 médecin pénitentiaire 3 collaborateurs rattachés au service médical 2 psychologues 2 psychiatres	Pas de collaborateurs spécifiques; prise en charge par 2 médecins psychiatres (indépendants externes mandatés, aidés par le personnel de l'infirmerie (agents de détention spécialisés) et le reste du personnel.
L'infrastructure de votre établissement est-elle suffisante pour remplir le mandat légal? Quels sont vos besoins?	Gros défauts de construction et manque de personnel dans le domaine des mesures.	Voir ci-dessus.	Oui, mais il serait opportun de disposer de personnel qualifié et de programmes et espaces de vie (logement, travail, formation) différenciés et adaptables aux cas.
Avez-vous des projets concrets en vue d'améliorer la prise en charge/le traitement de ces détenus?	Ouverture d'un groupe de vie «thérapie» prévue en été 2011 avec augmentation du personnel d'encadrement et du personnel qualifié pour les thérapies. Rénovation partielle de l'établissement (fin prévue vers 2017), avec entre autres de nouveaux locaux pour accueillir la section de haute sécurité et le groupe «thérapie».	Nouvelle section fermée au sens de l'art. 59, al. 3, CP probablement mise en service en 2015: 12 places avec priorité donnée aux mesures thérapeutiques institutionnelles. Cette section devrait être encadrée par 12 collaborateurs dont 6 provenant de la clinique psychiatrique de Königfelden.	Pas de projets concrets.

	Pöschwies (ZH)	Thorberg (BE)	Etablissements de la plaine de l'Orbe EPO (VD)
			
Combien de détenus au sens de l'art. 59, al. 3, CP votre établissement pénitentiaire prend-il en charge?	Etablissement pénitentiaire de Pöschwies: 41 Section de psychiatrie forensique: 24	26 condamnés et 4 en exécution anticipée de mesure.	51
Selon les enquêtes menées par les concordats, il n'y a pas assez de place pour accueillir ces détenus. Votre établissement a-t-il une liste d'attente, et si oui, quelle est la situation actuelle?	Liste d'attente pour la section psychiatrie: 17	Liste d'attente: 6 personnes exécutant une mesure au sens de l'art. 59 CP et 1 personne en exécution anticipée de mesure.	Liste d'attente importante pour les demandes d'admission aux EPO (env. 40 personnes) dont un certain nombre faisant l'objet d'une mesure au sens de l'art. 59, al. 3, CP.
Comment le traitement thérapeutique de ces détenus s'effectue-t-il au sein de votre établissement?	Thérapie en milieu institutionnalisé associant un traitement centré sur l'infraction commise et sur la personnalité du détenu par le biais d'une prise en charge psycho-sociothérapeutique intensive: thérapie individuelle et de groupe; feedback en cas de comportement révélant un dysfonctionnement ou relevant d'une infraction; apprentissage de modèles; transmission d'expériences émotionnelles correctives; reconstruction de l'infraction et prévention de la récidive; si nécessaire, traitement médicamenteux.	Thérapie individuelle et de groupe proposée par le service de psychiatrie médico-légale. Groupes proposés: thérapie pour délinquants sexuels; groupe psycho-éducatif; Reasoning & Rehabilitation Training.	Personnes intégrées dans le programme des détenus exécutant une peine. Le service médical propose la thérapie ou les soins requis en fonction de chaque personne. Programme individualisé.
Ces détenus sont-ils pris en charge dans une unité particulière ou sont-ils répartis sur l'ensemble de l'établissement?	Détenus généralement pris en charge dans la section de psychiatrie forensique et au bénéfice d'une psychothérapie et d'une thérapie de milieu intensives.	24 détenus pris en charge dans la section de thérapie; les autres sont placés dans la section d'intégration ou soumis au régime ordinaire en attendant qu'une place se libère.	Pas de section spéciale. Il existe cependant une unité psychiatrique, un secteur d'évaluation qui permettent en fonction de l'état de santé et du comportement des détenus d'offrir des alternatives dans les prises en charge.
Existe-t-il des mesures de sécurité particulières pour la prise en charge de ces détenus?	Les consignes de sécurité de Pöschwies valent également pour la section de psychiatrie forensique. Relation thérapeutique intense, ce qui permet la reconnaissance précoce de situations de danger potentielles.	Les détenus souffrant d'une schizophrénie lourde et représentant un danger pour leurs codétenus et le personnel sont placés dans la section de sécurité 1 (haute sécurité).	Oui, en fonction des problèmes psychiques et de comportement rencontrés. Un placement temporaire en sécurité renforcée peut être envisagé pour des détenus dangereux envers eux-mêmes, les autres détenus et membres du personnel.
Combien de collaborateurs qualifiés s'occupent de la prise en charge/du traitement de ces détenus dans votre établissement? Quelle est leur fonction exacte?	25 collaborateurs (2300% postes); l'équipe est composée de psychologues, médecins, travailleurs sociaux, personnel soignant, surveillants/personnel d'encadrement. Proportion de femmes: 36%	Nouvelle section avec 24 places (thérapie de milieu)*: 8 infirmiers psychiatriques collaboreront avec le personnel d'encadrement. Il est prévu que le service de psychiatrie médico-légale recrute un médecin-assistant et un psychologue. Nombre total de collaborateurs: 16-18. * pleinement en service en 2011 pour des raisons d'effectif.	Pas de collaborateurs détachés spécialement; agents de détention, criminologues, assistants sociaux, maîtres d'atelier, psychologues, psychiatres, infirmiers.
L'infrastructure de votre établissement est-elle suffisante pour remplir le mandat légal? Quels sont vos besoins?	Suffisante en ce qui concerne la sécurité, la prise en charge et les places de formation/travail, mais perfectible pour ce qui est de l'individualisation de la prise en charge et la prise de responsabilités.	Dès que tous les postes auront été pourvus, la section de thérapie répondra à toutes les exigences auxquelles doit satisfaire une telle section. Capacité actuelle (24 places) trop faible.	L'établissement accueille trop de personnes internées. Les espaces et l'infrastructure, notamment pour les cas difficiles, ne sont pas adaptés.
Avez-vous des projets concrets en vue d'améliorer la prise en charge/le traitement de ces détenus?	Augmenter l'autonomie de la section de prise en charge médicale; flexibiliser les processus; individualiser davantage la prise en charge et renforcer la prise de responsabilités des personnes faisant l'objet d'une mesure.	Construction et agrandissement de la section de thérapie: dès que tous les postes auront été pourvus (été 2011), cette section sera conforme aux exigences de l'art. 59, al. 3, CP.	Non, nous attendons la réalisation de Curabilis (GE) pour pouvoir y placer un certain nombre d'internés et leur permettre de bénéficier d'une prise en charge plus importante.